

ANTUGNAC

NAISSANCE - MARIAGE - DECES

Nous avons le plaisir de vous annoncer les mariages de :

Mr Djilali BELHAOUARI et Mme Fatima BENGUELLA
Se sont unies le 18 avril 2017

Mme Nathalie FAURE et Mme Carine DEL VALS
Se sont unies le 3 juin 2017

Tous nos vœux de bonheur !!

*Le Conseil Municipal vous présente son
Bulletin Municipal trimestriel*

Printemps 2017

Vous trouverez ci-après les informations des mois d'avril, mai et juin 2017 relatives à la commune.



POINTS DIVERS

* Les élections présidentielles ont eu lieu les 23 avril et 7 mai 2017.

Résultats du 23 avril 2017	
Candidat	Voix
M. DUPONT AIGNAN	6
Mme LE PEN	56
M. MACRON	39
M. HAMON	17
Mme ARTHAUD	0
M. POUTOU	0
M. CHEMINADE	0
M. LASSALLE	1
M. MÉLENCHON	52
M. ASSELINEAU	4
M. FILLON	12

192 votants sur 232 personnes inscrites avec 2 blancs et 3 nuls.

Résultats du 7 mai 2017	
Candidat	Voix
M. MACRON	84
Mme LE PEN	74

182 votants sur 234 inscrits avec 18 blancs et 6 nuls.

* S'en sont suivies les élections législatives les 11 et 18 juin 2017.

Résultats du 11 juin 2017	
Candidat	Voix
Mme VERGÉ	8
M. MARTIN	2

Conseil Municipal du 13 juin 2017

Après lecture de l'ordre du jour par Mme le Maire :

L'ordre du jour du Conseil Municipal :

- Délibération pour décision modificative n°1 du Budget M49 eau et assainissement
- Délibération pour approbation du règlement pour la location du foyer
- Délibération pour approbation du règlement pour la location de la salle polyvalente
- Délibération pour approbation de la convention pour location de matériel (chaises et tables)
- Délibération pour dissolution du SIVU d'aide à la gestion du Collège de Couiza
- Délibération pour décision modificative n°1 du Budget principal M14
- Délibération pour délégation de la maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'un schéma directeur AEP pour Espérasa, Montazels, Antugnac et Campagne sur Aude
- Affaires communales / questions diverses

* **Délibérations :**

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité

* **Affaires communales / questions diverses :**

- Le 26 juillet à 21 heures aura lieu un concert à l'église d'Antugnac. Le programme sera affiché en temps utiles.
- Le 8 septembre à 18 heures un concert sera organisé à l'église en association avec La Claranda. Ce concert sera suivi d'un apéritif dînatoire et d'un bal musette contemporaine.
- La circulation dans le centre du village va être réglementée, la Mairie va contacter le service route du Département pour la mise en œuvre.
- La création du PLU Intercommunal Habitat suit son cours, la prochaine étape sera l'organisation de réunions publiques.
- La manifestation organisée dimanche 11 juin sous l'intitulé "1 fleur, un espoir" a remporté un vif succès. Près de 800 € ont été récoltés en faveur de la recherche contre le cancer.

Conseil Municipal du 7 avril 2017

Après lecture de l'ordre du jour par Mme le Maire :

Ordre du jour:

- Délibération pour approbation du compte administratif M14 de 2016
- Délibération pour affectation des résultats
- Délibération pour approbation du compte de gestion M14 de 2016
- Délibération pour approbation du compte administratif M49 de 2016
- Délibération pour affectation des résultats
- Délibération pour approbation du compte de gestion M49 de 2016
- Vote du Budget 2017 M14
- Vote du Budget 2017 M49
- Affaires communales / questions diverses

* Délibérations :

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

* Affaires communales / questions diverses :

Néant.

Mme RECHE	0
M. LUPANO	2
Mme LE BRETTON	24
Mme ROBERT	40
M. GALONNIER	1
M. FERNANDEZ	0
M. CROS	2
M. DEDIES	4
Mme DE L'EPINOIS	21
M. VIOLA	12

117 votants sur 233 inscrits avec 1 vote blanc.

Résultats du 18 juin 2017	
Candidat	Voix
Mme ROBERT	50
M. VIOLA	31

100 votants sur 233 inscrits avec 11 votes blanc et 8 nuls.

* Une réunion annuelle de secteur a été organisée le 16 mai par le SYADEN (Syndicat Audois d'Énergies et de Numérique) relative à la programmation des dossiers de travaux d'électrification et d'éclairage public au titre de l'année 2017.

Concernant notre commune, il y a un recensement FACE 2017 : « renforcement BT rue de la mairie par création poste Carrières » pour un coût de 83 000€ HT. La totalité du projet est pris en charge par le SYADEN. Par ailleurs, les travaux d'éclairage public (hors matériels) ont été estimés à 8 064€ HT avec, à charge de la commune 4 032€ HT.

De plus, les travaux de communication électronique sont estimés à 6 480€ HT totalement à la charge de la collectivité car aucune subvention n'est possible pour France Télécom.

* Le samedi 3 juin 2017, l'AICA du Mont Sec a clôturé la saison de chasse aux gros gibiers par un repas au foyer municipal qui a réuni une soixantaine de personnes ; le repas ayant été proposé à la population. Un discours a rappelé la

nécessité de leur action qui est inscrite dans la politique menée par la Fédération des Chasseurs de l'Aude.

* Dimanche 11 juin, 2 circuits de randonnée partant d'Espéraza ont permis aux amateurs de marche de relier notre cher village et de se ravitailler. Un point de vente de fleurs attendait les randonneurs et villageois devant l'église pour récolter des fonds pour la Ligue contre le Cancer d'Espéraza. L'opération « une fleur, un espoir » (collecte de fonds pour lutter contre le cancer) a été un grand succès et la municipalité ainsi que l'association « Antugnac Fleuri » représentée par Marie-Josée Salva, remercient tous les participants. La mairie a, lors de l'établissement du budget 2017, voté une subvention pour la Ligue contre le Cancer de 450€.



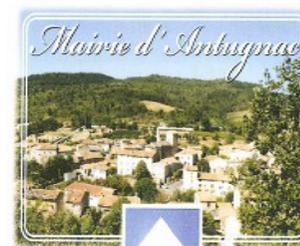
* Le 17 juin s'est déroulé, au foyer municipal, le loto annuel du RPI Luc sur Aude, Antugnac, Montazels qui a permis de récolter des fonds pour les 3 écoles. Ceux-ci serviront à financer les prochaines sorties scolaires.

* Concernant la construction de la nouvelle crèche, une 1ère réunion de chantier a eu lieu le 22 juin sur site pour un démarrage des travaux le 10 juillet. Les camions de chantiers passeront par le chemin de Brimort et Sus Carrières afin d'éviter le centre du village.

La cession du terrain pour la commune à la Communauté de Communes du Limouxin a été conclu le 27 juin auprès du notaire, M. Ruffié. La déclaration de projets de travaux a été faite et le responsable du projet est M. Valmigère de la Communauté du Limouxin et l'exécutant des travaux est l'entreprise David.

* Sur la fin du mois de juin, un nouveau banc en bois a été installé ainsi que deux pots de fleurs et un cendrier devant la mairie. A également été mis en place un jet à gouttelettes dans la cour de l'école afin de donner un rafraîchissement aux enfants avec les chaleurs caniculaires.

* Durant les vacances scolaires estivales aura lieu le changement de la porte d'entrée de l'école avec accessibilité aux personnes à mobilité réduite.



6, rue de la Mairie - 11190 ANTUGNAC
Tél. 04 68 74 04 09 - Fax 04 68 74 04 09
e-mail : mairiedantugnac@wanadoo.fr

SYNTHÈSE

DES CONSEILS

MUNICIPAUX

* Un 2nd événement à venir :

Le vendredi 8 septembre dès 18h30

Déroulement de la soirée :

- **18h30** : concert à l'église avec « Le Grand Orphéon », musique contemporaine

« Le Grand Orphéon » se compose de Cécile Grabias (flûte traversière), Nicolas Calvet (contre ténor, vocaliste, compositeur), Laurent Guitton (tuba) et Grégory Daltin (accordéon). Pour voir leur prestation : <https://www.youtube.com/watch?v=a0m5-HQGSmk>.



- **19h30-21h** : apéritif dînatoire
- **21h** : concert-bal avec « la Bretelle », musette contemporain, musique à danser !

Pour voir leur prestation :

<https://www.youtube.com/watch?v=qZcY16208NM>.

Une participation de 7€ sera demandé à tous les participants.

RAPPEL !

*** Attention, pensez au débroussaillage !**

Cela consiste à limiter les risques de propagation d'incendie dans des zones exposées en matière d'incendie (en pratique, aux abords des forêts).

L'opération consiste à réduire les matières végétales de toute nature (herbe, branchage, feuilles...) susceptibles de prendre feu et de propager un incendie aux habitations.

Il peut s'agir :

- d'élagage d'arbres ou d'arbustes,
- de l'élimination des résidus de coupe (branchage, herbe...).

L'obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts.

Cette opération doit être réalisée :

- * sur une profondeur de **50 mètres** autour de votre habitation (100 mètres sur arrêté du maire),
- * le long des voies d'accès à votre terrain (route, sentier, chemin privé) sur une profondeur fixée par le préfet dans une limite maximale de **10 mètres** de part et d'autre de la voie.

Si un terrain voisin se trouve dans votre périmètre de débroussaillage, le propriétaire ne peut s'opposer à ce que vous y procédiez, à vos frais, sur sa propriété.

Il peut aussi réaliser lui-même les travaux.

Si il refuse l'accès à sa propriété, les opérations de débroussaillage sont à sa charge.